



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

informatique

Question écrite n° 60772

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales de lui donner des indications sur les projets en cours dans son ministère pour développer des applications capables d'exploiter au mieux les possibilités techniques offertes par le haut et le très haut débit, qu'elles soient destinées aux relations avec les administrés ou à l'amélioration du fonctionnement interne des services de son ministère.

Texte de la réponse

Au sein du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, la quasi-totalité des applications employées par les agents publics fonctionne en réseau haut débit. Elles couvrent l'ensemble des domaines d'intervention du ministère, que ce soit le domaine réglementaire (comme par exemple la délivrance de permis de conduire par les préfectures), opérationnel (comme par exemple la main courante informatisée déployée dans les services de police) ou de gestion (comme par exemple le système d'information des ressources humaines du ministère). Outre le réseau propre à chaque structure (préfectures, sous-préfectures, hôtels de police), dont le débit est généralement de 100 Mb/s, il existe un réseau interne en haut débit au ministère couvrant l'ensemble du territoire appelé réseau général de transport (RGT), dont le débit offert dépend de la localisation du site selon un schéma arborescent sécurisé, par lequel transitent les différentes applications métiers du ministère, la consultation des sites Internet/Intranet et les messageries (bureautique et de commandement) ainsi que de nouveaux outils multimédias comme la visioconférence et, bientôt, la téléphonie sur protocole Internet (projet de centralisation sur le réseau Internet Protocol des services de téléphonie CRISTAL) ou encore l'envoi d'information (données, images et vidéo) vers les centres de gestion de crise en préfecture ou vers les centres d'information et de commandement de la police nationale. De plus, le développement des besoins de ces centres, de la sécurité des bâtiments ou de la vidéo protection entraîne la nécessité d'augmenter le débit des réseaux du ministère. Par ailleurs, le ministère développe des téléprocédures pour les professionnels, comme par exemple pour télétransmettre les informations relatives à l'immatriculation des véhicules, ou pour les usagers, pour effectuer, via un accès Internet, par exemple, une télédéclaration des installations de vidéosurveillance ou de possession de quads et motos non autorisés à circuler sur la voie publique, ou encore la consultation du téléservice « Télépoints » pour connaître le nombre de points restant sur leur permis de conduire.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60772

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2009, page 9627

Réponse publiée le : 1er décembre 2009, page 11480